

**ANALYSE CONTRASTIVE DE L'INDÉFINITION EN GRAMMAIRE ET DANS LES
USAGES JOURNALISTIQUES : ENTRE INDÉFINI ET INDÉFINISSANT**

*Contrastive analysis of indefiniteness in grammar and journalistic uses: between
indefinite and indefining*

ANTOINE-BEAUWARD ZANGA

ENS / Université de Yaoundé 1, Cameroun
beauvard2@gmail.com

RÉSUMÉ

Les indéfinis en français n'expriment pas toujours l'indéfinition comme l'indiquent certaines grammaires. Ils peuvent, dans certains contextes, se rapporter de manière explicite à des référents ou actes de langage clairement identifiés. L'objectif de cet article est de déterminer les conditions de réalisation de l'indéfinition, lesquelles dépendent du contexte d'énonciation et des intentions de communication du sujet parlant. En nous référant à un corpus composé de 702 énoncés tirés de six journaux camerounais et dont le contenu donne lieu, à partir des déterminants et pronoms indéfinis, à l'indéfinition ou pas du référent, nous traitons de la complexité sémantique et référentielle de cette classe grammaticale. La grammaire dérivationnelle de Muller (2002) nous sert, à cet effet, de théorie d'analyse. Aussi postulons-nous que l'usage des indéfinis advient des opérations mentales du locuteur ; leurs trajectoires sémantiques, parce que de droite, de gauche, médiane ou nulle, sont une invite à suggérer l'appellation d'*indéfinissant* en grammaire, pour désigner la catégorie des « *indéfinis* ».

MOTS-CLÉS : Grammaire ; Indéfinition ; Indéfini ; Indéfinissant ; Sujet parlant.

ABSTRACT

Indefinites in French do not always express indefiniteness as mentioned in some grammars. They can, in certain contexts, refer explicitly to clearly identified referents or speech acts. The objective of this article is to determine the conditions in which the indefiniteness occurs. Those conditions depend on the context of enunciation and the communication intentions of the speaking subject. By referring to a corpus composed of 702 statements extracted from six Cameroonian newspapers and which content gives rise, from determiners and indefinite pronouns, to the indefiniteness or not of the referent, we deal with the semantic and referential complexity of this grammatical category. The derivational grammar of Muller (2002) serves us, for this purpose, as a theory of analysis. We therefore postulate that the use of indefinites arises from the mental operations of the speaker; their semantic trajectories, because of right, left, median or zero, are an invitation to also suggest the name *indefining* in grammar to refer to the category of "indefinites".

KEYWORDS: Grammar; Indefiniteness; Indefinite; Indefining; Speaking subject.

Introduction

En matière de catégories grammaticales, de nombreuses études en grammaire (Chevalier et al., 1964 ; Dubois et al., 1962 ; Grevisse et Goosse 1982 ; Wagner et Pinchon, 1991) ont jadis affiché que le défini présente le référent comme déjà connu alors que l'indéfini fait du référent un élément non identifiable par l'interlocuteur ou alors désigné de manière imprécise, vague ou inconnue par le locuteur. Ce postulat de la grammaire traditionnelle présente des limites, car il existe des énoncés où l'article, l'adjectif ou le pronom indéfini est employé pour déterminer ou remplacer un référent identifiable par l'interlocuteur, comme dans « Ebodé, il faut éviter d'avoir une attitude féminine sur scène. Tu es *un* homme agis donc comme *tel*. (LM, N°2916, p. 11) ». Face à cette controverse, l'on se pose la question de savoir si les indéfinis gardent leur valeur traditionnelle en grammaire. Si tel n'est pas le cas, qu'est-ce qui justifie la définition ou l'indéfinition des indéfinis ? Telle est la question centrale de cette recherche, au regard de l'usage contextuel qu'en font les journalistes, lors du traitement et de la diffusion de certaines informations. Notre hypothèse est que, contrairement à la taxinomie de la grammaire traditionnelle, les indéfinis n'expriment pas toujours l'indéfinition. Leur actualisation dépend du contexte d'énonciation et des intentions de communication du sujet parlant. D'où l'objectif de déterminer les conditions de réalisation de l'indéfinition. En nous référant à un corpus composé de 702 énoncés renfermant les indéfinis *un*, *certain*, *tel* et *nul* tirés de six journaux camerounais, en l'occurrence *Cameroon tribune (CM)*, *Le Messenger (LM)*, *Le Jour (LJ)* et *L'œil du Sahel (LOS)*, et dont le contenu donne lieu, à partir des déterminants et pronoms indéfinis, à la définition du référent, nous traitons de la complexité sémantique de cette classe grammaticale. La grammaire dérivationnelle de Muller (2002) portée sur la syntaxe nous sert, à cet effet, de théorie d'analyse. Aussi postulons-nous que l'usage des indéfinis dépend des opérations mentales du locuteur, leurs trajectoires sémantiques et référentielles sont diversifiées et qu'il serait judicieux de parler d'*indéfinissant* en grammaire pour marquer le processus d'indéfinition des indéfinis. L'organisation de notre travail s'est fait en deux temps : d'une part, la présentation du cadre théorique et méthodologique et, d'autre part, les résultats et discussion, moment qui a conforté notre approche sur l'instabilité sémantique des indéfinis en grammaire et le concept innovant d'*indéfinissant*.

1. Méthode

La méthode va concerner d'une part le cadre théorique et d'autre part le cadre méthodologique de cette recherche.

1.1. Cadre théorique

L'exploitation de la plupart des ouvrages de référence portant sur la langue française donne inexistant le terme *indéfinition*. Nous faisons allusion, en premier lieu, aux dictionnaires tels que : *Le Nouveau Dictionnaire étymologique et historique* (1988) ; *Le Dictionnaire historique de la langue française* (1993) ; *Le Grand Dictionnaire terminologique* (2002) ; en deuxième lieu, aux grammaires classiques ou traditionnelles qui, en usage, n'emploient pas le mot *indéfinition*. Mais leurs analyses respectives impliquent des études sur les indéfinis comme morphèmes grammaticaux. C'est ce qui ressort des travaux de Arrivée et al., 1986 ; Chevalier et al., 1964 ; Dubois et al., 1961 ; Grevisse, 1986. Pour ces traditionalistes, les indéfinis sont rangés dans un fourre-tout assez hétéroclite des déterminants, des adjectifs et des pronoms qui expriment des nuances les plus floues ou les plus complexes. Ils indiquent soit une quantité non chiffrée, soit une identification imprécise ou même un refus d'identification. Cette lecture exclusivement morphosyntaxique et sémantique des indéfinis par opposition aux déterminants, adjectifs et pronoms définis, ne prend pas en compte leur aspect référentiel. Or pour Charaudeau, « les classes correspondent à des opérations langagières qui se construisent autour d'une intention d'expression » (1992, p. 280). C'est le cas des indéfinis qui n'acquièrent leur indéfinition qu'en contexte, c'est-à-dire au moment particulier où l'énoncé est produit. Ils peuvent être des quantifiants, des caractérisants ou des quantifiants-caractérisants.

Toutefois, sans totalement remettre en cause le patrimoine légué par la tradition grammaticale, Charaudeau dit s'efforcer de « proposer des explications sémantiques de chacune des questions grammaticales traitées, tout en conservant, autant que faire se pouvait, la nomenclature traditionnelle, quitte à critiquer celle-ci et, parfois, à proposer un terme différent, chaque fois que l'explication l'exigeait » (1992, p. 5). Nous partageons cette approche discursive de la grammaire par Charaudeau ce d'autant plus que les indéfinis *un*, *certain*, *tel* et *nul* qui nous servent d'occurrences présentent une diversité de significations en contexte qui amène à s'interroger sur leur véritable valeur sémantique.

Martin (2005) a, quant à lui, mené une étude sur *Les indéfinis spécifiques un certain N et un N bien précis*. Dans cet article, l'auteur se sert des énoncés : « Pierre achète *un* lapin » / « Pierre achète *un certain* lapin » / « Pierre cherche *un* lapin » / « Pierre cherche *un certain* lapin » pour montrer que les SN indéfinis *un certain N* et *un N* peuvent avoir une lecture à la fois spécifique et non spécifique. Une lecture spécifique si le sujet écrivant fait une fixation sur un type de lapin ; une lecture non

spécifique s'il s'agit de n'importe quel lapin. Cette pluralité de lectures des indéfinis lui fait dire que « le rôle de *un certain N* et de *un N bien précis* se réduit à désambiguïser les indéfinis » Martin (2005, p. 151). Il justifie cet aspect par le fait que l'usage des SN indéfinis *un certain N* et *un N* avec les verbes comme *acheter* et *chercher* impose déjà une lecture spécifique de ces SN indéfinis.

Pour sortir de cette ambiguïté, Martin (2005, p. 154) conclut qu'un indéfini est en lecture spécifique si l'ensemble des individus qui satisfont la description du SN ne contient qu'une entité, d'une part ; d'autre part si le sujet parlant veuille référer à un individu précis *x*, en tant qu'individu singulier, qui se distingue de tous les autres individus du modèle. Au final, l'auteur fait une étude comparative entre les SN indéfinis *un certain N* et *un N* pour constater que *un certain N* est un indéfini spécifique référentiel, alors que *un N* ne l'est qu'optionnellement.

Bien que nous formulions les mêmes hypothèses pour les indéfinis *un* et *certain*, nos analyses rejoignent les explications de Martin (2005). Toutefois, notre travail se démarque de celui-ci, parce qu'il prend appui sur des énoncés concrets, réalisés par des journalistes en situation d'énonciation. Le corpus exprime librement les intentions de communication des locuteurs. En outre, au-delà de la spécificité des indéfinis, notre travail s'intéresse aussi à leur généricité. C'est ainsi que nous avons constaté que *certain* est un indéfini dont la valeur sémantique ne se réduit pas qu'à la spécificité. Bien au contraire, il fait allusion à certains éléments non identifiés dans un grand ensemble d'éléments qui peuvent être connus. *Certain* est donc un indéfini qui indique l'unicité dans la généricité.

Dans le même ordre d'idées, Allaire, parlant de l'indéfini *tel* dans son article intitulé *L'indéfini tel (Sodome et Gomorrhe)*, écrit : « qu'on l'envisage sous l'angle morphologique, syntaxique ou sémantique, *tel* est l'un des termes polyvalents dont le fonctionnement témoigne clairement de l'abstraction de la forme inhérente au langage » (2001, p. 21). Autrement dit, *tel* est un indéfini dont les propriétés générales ne s'éloignent guère des intentions de communication du sujet parlant. C'est ce qui justifie la diversité de ses emplois et de ses significations selon une situation d'énonciation donnée. Au sujet de son statut grammatical, l'auteure observe que *tel* se comporte généralement comme un adjectif, épithète ou attribut, apposé ou non, et toujours accordé au nom dont il porte les marques de genre et de nombre. [...] Mais *tel* entre aussi dans la catégorie des « déterminants » eux-mêmes accordés au nom qu'ils actualisent (Allaire, 2001, p. 21).

Elle montre, par la suite, que *tel* est un indéfini corrélatif. Il peut être précédé de l'article indéfini *un*. C'est un item qui peut avoir une valeur anaphorique, s'il aide à reprendre une idée ou un fait déjà évoqué dans l'énoncé. Pour conclure, Allaire (2001) fait de *tel* un indéfini aux effets de sens pluriels. Il peut se substituer aux indéfinis *quelque/certain*, signifier une entité semblable/identique. Son indéfinition est imputable à l'organisation sous-jacente au langage.

En effet, l'étude que nous abordons se range dans la même logique que celle de cette auteure. Elle parle aussi des aspects morphologique, syntaxique et sémantique de l'indéfini *tel*. Cependant, notre étude va au-delà de celle-ci dans la

mesure où nous étudions l'usage que les journalistes font de l'indéfini *tel* dans les colonnes des journaux, aux côtés de *un*, *certain* et *nul*. Notre objectif est de montrer que l'usage de *tel* ne se limite pas qu'à la simple publication de l'information par les journalistes. Il est un moyen pour eux d'insister sur un fait mettant en exergue la réalité identifiée, de capter l'attention du lecteur de manière à l'amener à adhérer à une opinion donnée.

Dans son récent livre intitulé *Indéfinis et partitifs en français* paru en 2019, Muller donne à voir, à travers l'approche de l'indéfinition, la complexité d'un phénomène linguistique qu'il observe depuis 1977. Dans ce livre synthèse qui présente l'ensemble de ses travaux sur les indéfinis, Muller se donne pour objectif de « contribuer à une meilleure connaissance du domaine des déterminants et des pronoms dont la référence est essentiellement déterminée par le contexte [...] » (2019, p. 8). En effet, coordonnée méthodologiquement à l'analyse de la grammaire dérivationnelle, l'approche des indéfinis chez Muller est axée sur la référence. Car « les indéfinis sont définissables comme tels par leur indéfinition référentielle, qui les rend inapte à désigner de façon constante un objet du monde » (*ibidem*). Le but de cette approche est d'établir, indépendamment, le classement syntaxique et sémantique des indéfinis et les visées énonciatives ou les intentions de communication selon leurs domaines d'occurrence. Pour Muller, c'est de manière arbitraire que la grammaire traditionnelle a jugé d'appeler *indéfinis*, certains articles, adjectifs et pronoms en raison de leur opposition aux autres unités linguistiques de la même classe qui seraient *définies*. Tout comme Charaudeau (1992, p. 5), Muller (2019, p. 471) conclut qu'« on peut dès lors être plus indulgent pour la tradition grammaticale, qui ne peut se permettre de distinguer dans le détail de toutes formes apparentées ». Certes, mais notre recherche s'intéresse aux indéfinis, en tant que propriétés ne décrivant pas des ensembles performés, mais construit par leur relation au prédicat. Elle consiste à statuer sur l'usage d'emploi des indéfinis par les journalistes. Loin d'être considérés comme des faits anodins, les indéfinis, dans la presse écrite sont, comme le souligne (Muller, 2019), motivés, contrôlés et choisis.

1.2. Cadre méthodologique

Les occurrences *un*, *certain*, *tel* et *nul* qui constituent l'objet de notre étude sur la notion d'indéfinition en grammaire proviennent d'un corpus collecté dans six journaux camerounais. Lesdites occurrences ont été recueillies soit dans la version électronique, c'est-à-dire à partir des journaux mis en ligne, soit dans la version imprimée, c'est-à-dire ceux que nous avons achetés dans des kiosques à journaux. Elles ont par la suite été soumises à deux bases de données : Lexique¹ (base de données lexicales du français contemporains) et Varitext² (qui index les productions de quelques journaux camerounais).

¹ <http://www.lexique.org/>

² <http://syrah.uni-koeln.de/varitext/>

L'enquête engagée, dans cette contribution, a recueilli, de 2008 à 2021, des énoncés journalistiques dans lesquels le degré d'indéfinition des indéfinis est remis en cause. Le dépouillement de notre corpus a tenu compte de la structure syntaxique des énoncés pour suggérer leur portée sémantique.

Les énoncés, à 85% des cas, renfermant des indéfinis qui ont perdu leur indéfinition nous intéressent ; c'est-à-dire des énoncés dont le référent est connu par l'un ou l'autre ou tous les interlocuteurs de la chaîne d'énonciation, (Zanga, 2021). Les 15% de cas restant ont justement servi à marquer, dans certains cas, l'indéfinition totale des indéfinis.

Considérant que la collecte de tous les indéfinis s'avère titanesque, nous avons sélectionné les indéfinis *un*, *certain*, *tel* et *nul* sur la base de leur représentativité dans la connaissance et la compréhension des autres indéfinis. D'ailleurs, Perelman et Olbrechts-Tyteca rappellent que « le fait de sélectionner certains éléments et de les présenter à l'auditoire, implique déjà leur importance et leur pertinence dans le débat » (2008, p. 155). Pour preuve, le morphème *un* peut occuper plusieurs classes grammaticales à la fois dans un énoncé, de même qu'il peut changer de sens en fonction de son contexte d'emploi. D'après Carlier,

l'emploi de l'article issu du numéral latin *unus* en tant qu'article n'est en soi pas tardif : les textes français les plus anciens comme la séquence de *Sainte Eulalie* et le sermon sur Jonas en présentent déjà des occurrences. Qui plus est, l'usage du numéral de l'unité comme article n'est même pas une innovation du français. Le latin parlé (sermocotidianus) connaissait déjà l'emploi de *unus* comme article, en s'écartant de la norme de la langue écrite. [...] Utilisée en tant que numéral, la forme *un* a pour fonction de délimiter une portion de la réalité, correspondant à une unité. [...] Dans son emploi en tant qu'article s'y ajoute un rôle textuel : cette occurrence unique est introduite en tant que nouveau référent dans le texte. (2001, pp. 70-73)

La floraison d'interprétations sémantiques de *un* ainsi que sa morphosyntaxe particulière méritent bien de faire l'objet d'une étude approfondie. Il est à préciser que nous nous intéresserons plus à la forme de *un* au singulier et pronominalisée qu'à sa forme plurielle (*des*). Que dire de *certain* ?

Étymologiquement, *certain* est issu du latin vulgaire *certanus*, dérivé de *certus* ; celui-ci, adjectif en latin classique, a été comme adjectif indéfini en latin vulgaire. De prime abord, et à en juger les ouvrages usuels comme le *Bon usage* (Grevisse, 1986, p. 1128), la forme *certain* présente, au singulier comme au pluriel, un parallélisme d'emplois évidents qui retient notre attention. Cette forme figure, en effet, sous deux entrées dans certains dictionnaires comme le *dictionnaire de l'académie française*: l'une où elle est « adjectif et pronom indéfinis » et l'autre où elle est « adjectif qualificatif » (1798, p. 510). Nous ne nous attarderons que sur sa première entrée.

Certain, à l'instar de *un*, appartient à plusieurs catégories grammaticales. Ses emplois pronominaux valent principalement pour le pluriel. Ses emplois au pluriel,

déterminant ou pronom sont reconnus partitifs. Ce qui n'est pas le cas au singulier. *Certain*, comme plusieurs indéfinis, montre de très nettes disparités d'emplois selon le nombre grammatical. Sa classification dans une typologie sémantique des groupes nominaux prête à confusion. Il en est de même de *tel*.

Tel est un indéfini diversifié. Il provient du latin *tallus* et s'emploie à propos de personnes ou de choses qu'on ne veut ou ne peut désigner. Tout comme l'indéfini *certain*, *tel* présente une forme catégorielle ambiguë liée à sa sémantique dans certains contextes. De la lecture d'Allaire,

parmi les termes du français qui ont pouvoir de déplacement sur l'échiquier grammatical, il faut assurément situer l'adjectif *tel* : qu'on l'envisage sous l'angle morphologique, syntaxique ou sémantique, *tel* est l'un de ces termes polyvalents dont le fonctionnement témoigne clairement de l'abstraction de la forme inhérente au langage. (2001, p. 21)

De fait, *tel* peut figurer sous deux catégories grammaticales à savoir : *adjectif et pronom indéfini* d'une part, et *adjectif qualificatif* d'autre part.

Contrairement aux autres indéfinis comme *autre* et *même*, *tel* peut occuper les trois positions de l'adjectif : épithète, attribut, mis en apposition ; or, ces positions sont normalement occupées par des adjectifs qualificatifs, au point que l'on se demande si *tel* apporte une information prédicative, comparable à celle des adjectifs, et s'il est possible de rendre compte de son emploi prédicatif à partir d'emplois plutôt référentiels. *Tel* agit comme un modifieur sémantique du nom qu'il peut caractériser ou spécifier, en même temps qu'il a une distribution plutôt adjectivale que déterminative. En posture d'indéterminé, *tel* nécessite une saturation et ne peut installer seul un référent dans le discours. Ce qui n'est pas le cas de *nul*.

De par son étymologie, *nul* vient du latin *nullus*. Il inclut la négation (*ne + ullus*), mais entraîné dans le sillage d'*aucun*, *personne*, *rien*, il s'accompagne obligatoirement d'un *ne* pléonastique. En conséquence, il se construit toujours avec l'adverbe *ne* ou avec la préposition *sans*, sauf dans les phrases elliptiques. Tout comme les morphèmes *un*, *certain* et *tel*, *nul* occupe le statut d'*adjectif et de pronom indéfini* dans certains cas et *adjectif qualificatif* dans d'autres. C'est son statut d'indéfini qui fait l'objet de notre analyse.

Les énoncés indéfinis qui constituent notre corpus, traduisent la situation d'énonciation que Charaudeau définit comme « l'ensemble des paramètres intralinguistiques construits par la mise en scène énonciative et manifestés par les formes linguistiques » (2007, p. 191), la subjectivité et les intentions de communication des journalistes. Leur récurrence dans les colonnes de journaux peut signifier une stratégie ou technique d'écriture qui désigne l'ignorance du journaliste sur un fait, son doute quant à la véracité de l'information donnée, ses intentions de garder secret ou de taire une information, sa volonté de suggérer ou alors de manipuler le lectorat.

2. Résultats et discussion

Les résultats de la présente recherche montrent d'abord que les indéfinis ne désignent pas toujours l'indéfinition comme le pense la grammaire classique ; ensuite que leur instabilité sémantique est la résultante des opérations mentales définies par le sujet parlant; enfin qu'il serait judicieux, au regard de ce qui précède, de parler d'*indéfinissant* en grammaire, pour marquer le processus d'(in)définition des indéfinis.

2.1. Les limites conceptuelles des indéfinis dans la grammaire classique

La grammaire classique, marquée par le sceau de sa description figée de la langue, a réduit la classe grammaticale des indéfinis à sa seule désignation imprécise, vague ou inconnue du référent dans un énoncé donnée. De cette approche, les indéfinis sont présentés comme un « certain nombre de [mots grammaticaux] caractérisés du double point de vue suivant : 1° d'après leur sens (général, indéterminé), 2° d'après leur opposition grammaticale à d'autres [mots] dits indéfinis, ou ayant une valeur de déterminés » (Mounin et al., 1974). L'on peut comprendre pourquoi Muller qualifie de « façon non technique d'« indéfinis » des objets dont la désignation est vague, indéterminée, ou des objets dont la référence ou la localisation sont inconnues » (2010, p.1). Il serait, pour ce faire, arbitraire de les cataloguer dans un registre grammatical précis.

Cette perception grammaticale de la grammaire classique est due à la non prise en compte des aspects référentiel et contextuel des indéfinis. Pourtant, « l'indéfinition vaut au moment de l'énonciation ; mais dès l'instant qui suit, l'indétermination cède la place à la détermination » (Martin, 2006, pp.18-19). C'est la preuve que c'est l'énonciateur qui, en fonction de ses intentions de communication, choisit les mots ou expressions qu'il faut pour rendre déterminé ou indéterminé l'objet de son énonciation. L'appellation d'« indéfini » peut, en effet, prendre tout son sens dans les exemples ci-après :

- 1a. *Une* veuve de 45 ans environ, séropositive, a ému une centaine de personnes. (*Mut*, N°3538, p. 12) ;
- 1b. Des établissements scolaires encore plongés dans la broussaille. À 72 heures de la rentrée scolaire, il ne fait pas bon vivre dans *certain*s lycées de la ville. (*LJ*, N°03-09-2010, p. 6) ;
- 1c. Les élèves de *telle* ou *de telle* classe du Lycée Classique de Ngomedzap pourront ainsi vous avouer qu'ils ont passé tout leur premier trimestre, sans recevoir un seul cours d'anglais. (*LJ*, N°3340, p. 3) ;
- 1d. Il évoquait l'expérience démocratique camerounaise, certes imparfaite, mais vibrante à souhait, dotée d'une architecture institutionnelle et d'un arsenal légal et juridique bien en place qui permettent la tenue

d'élections régulières au milieu d'un pluralisme sociopolitique que *nul* ne saurait contester. [..]. (CT, du 08 janvier 2020)

Dans ces différents énoncés, l'article indéfini *une* en [1a] n'apporte pas de précision concrète, quant à l'identité du N *veuve* qu'il détermine. Bien que l'énonciateur ait indiqué que la veuve a *45 ans environ* et qu'elle est *séropositive*, son identité reste néanmoins indéterminée. C'est une veuve, inconnue, parmi tant d'autres. En [1b], l'adjectif indéfini *certain*s fait confondre dans un sous-ensemble d'éléments communs, des éléments *lycées* non spécifiés. De ce fait, l'interlocuteur éprouvera des difficultés à déterminer, dans la pléthore des lycées de la ville de Yaoundé, lesquels lycées sont plongés dans la broussaille. L'indétermination langagière qui s'en suit amène Serbat à déduire que « la conception banale de « l'indéfini » repose sur une analyse induite d'un mot qui, dans la langue technique des grammairiens anciens, signifie seulement « sans liens définis avec la personne verbale » (1994, p. 20). C'est aussi le cas en [1c] où le morphème *telle* traduit une idée de vague et d'imprécis. Il n'aide pas l'interlocuteur à identifier les classes respectives des élèves du *Lycée Classique de Ngomedzap* dans lesquelles, le cours d'anglais n'a effectivement pas été dispensé. De même, dans l'énoncé [1d]. Le pronom indéfini *nul* introduit une idée non spécifiable, car le référent auquel il fait allusion est indéterminé.

En somme, s'il y a un aspect commun à l'ensemble des occurrences des énoncés de la série [1], c'est leur proximité envisagée du point de vue de la langue française. Bien que les signifiés des morphèmes *un*, *certain*s, *tel* et *nul* diffèrent d'un énoncé à un autre, ils véhiculent tous une même propriété linguistique. Ils évoquent des personnes ou des objets qui ne sont effectivement pas connus ou identifiés en contexte. C'est cette difficulté à classer les morphèmes indéfinis qui entraîne une indéfinition d'ordre conceptuel. Seulement, il importe de souligner que les indéfinis ont des trajectoires sémantiques mettant en cause les considérations des indéfinis, telles que pensées par la grammaire classique.

2.2. Les trajectoires sémantiques des indéfinis

Les indéfinis font l'objet d'une instabilité sémantique que Muller appelle « propriété graduable » (2019, p. 471) et que nous appelons *trajectoire sémantique* du fait de l'itinéraire ou mouvement de sens qu'ils peuvent avoir dans un énoncé. La trajectoire sémantique des indéfinis est tributaire des opérations mentales du sujet parlant. Aussi parlons-nous d'indéfinition de droite, de gauche, médiane et nulle.

2.2.1. L'indéfinition de droite

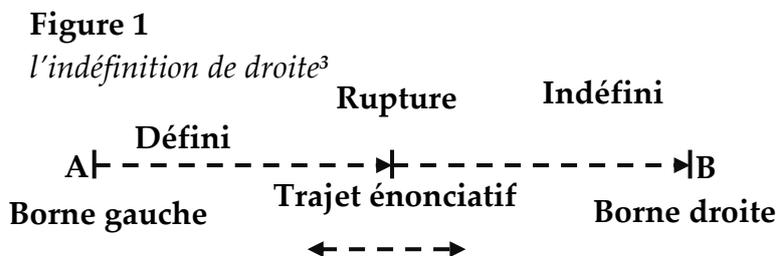
Nous entendons par indéfinition de droite, tout énoncé dans lequel l'énonciateur, considéré comme élément **A**, c'est-à-dire placé à la Borne gauche Trajet énonciatif Borne droite (parcours énonciatif d'un point à un autre), a pleine

connaissance du référent. C'est de manière volontaire ou pas qu'il choisit, *a priori*, de rendre indéfini ce référent à l'attention de l'énonciataire, considéré comme élément **B**, c'est-à-dire placé à la Borne gauche Trajet énonciatif Borne droite. Dans ce cas de figure, l'indéfinition est orientée vers l'énonciataire. C'est le cas dans ces illustrations :

- 2a. C'est vrai qu'*un* député élu croyait qu'il allait recevoir son écharpe et son macaron hier. Il avait même déjà imprimé et distribué les cartons d'invitation pour l'arrosage de ses attributs. (CT, N°12051/8250, p. 7) ;
- 2b. « Ma cessation d'activité avec cette équipe est dû à un problème entre le président et moi. Nous étions en désaccord sur *un certain* nombre de choses qui restent interne à l'équipe », a confié Guy Bertin Djiepnang. (CT, N°12313/8512, p. 45) ;
- 2c. Aujourd'hui, des inconditionnels du parti de Paul Biya ajoutent le nom de Dynastie dans cette liste pour la simple raison qu'il a fait une photo avec M. Kamto. Cette perception alambiquée et sentimentaliste d'une photo d'*une telle* essence démontre dans quel état de délabrement mental et dans quelle inconsistance abjecte certaines catégories sociales sont parvenues. (LM, N°5686, p. 10) ;
- 2d. Que *nul* ne nuise à la démocratie apaisée. (Mut, du 01-02-2012, p. 3)

Dans l'énoncé [2a], le SN indéfini *un député élu* ne précise pas l'identité du référent en dehors de ce qu'il est un homme politique, un élu du peuple à son premier mandat comme député. Il est difficile pour l'énonciateur, de ce fait, de déterminer le parti politique et le patronyme de ce député. Et pourtant, la deuxième séquence de l'énoncé, à travers le prédicat *avait même déjà imprimé et distribué les cartons d'invitation pour l'arrosage de ses attributs*, montre que l'énonciateur sait de quel député il s'agit. Le choix de l'article indéfini *un*, déterminant du N *député* est fait à dessein. Il peut s'agir pour l'énonciataire de protéger l'image du nouveau député en gardant secrète son identité, de ne pas s'attaquer à sa vie privée, de faire dans la raillerie, bref de laisser l'énonciataire dans le suspense. Il est clairement dévoilé en [2b] que le locuteur, *Guy Bertin Djiepnang*, a délibérément choisi de taire l'objet de sa discorde avec son ancienne équipe. Le choix du SN indéfini *un certain nombre de choses* le justifie. D'abord, le locuteur organise son indéfinition en sélectionnant le type d'informations à donner. Ainsi, l'adjectif indéfini *un certain* aide le locuteur à sélectionner, parmi les informations en sa possession, laquelle il peut ou ne peut pas dévoiler. Bien plus, le choix du N *chose* fait partie, dit Muller, des « noms indéfinis, non par la référence mais par le contenu vague de la prédication nominale » (2010, p. 2). Dans cet énoncé, le N *chose* désigne des désaccords parfaitement connus par le locuteur mais qu'il refuse de dénoncer. Dans l'énoncé [2c], il est difficile pour l'énonciateur de mettre un contenu dans le SN indéfini *une telle* essence. D'abord, cette expression référentielle fait allusion à un référent indéfini *une photo*, ensuite le N *essence*, tête du SN indéfini *une telle essence*, a

une désignation abstraite, subjective qui n'a de véritable sens que dans l'esprit du locuteur. En [2d], le choix du pronom indéfini *nul*, sujet du verbe *nuise*, traduit les intentions du locuteur à ne pas citer, nommément, les personnes auxquelles il fait allusion. Cette indéfinition n'aide plus les interlocuteurs à identifier de manière concrète, les personnes qui vont à l'encontre de *la démocratie apaisée*. D'où la figure suivante :



Cette figure montre une rupture sémantique entre le locuteur **A** et l'interlocuteur **B**. Ce dernier a caché le référent à son interlocuteur. À la borne gauche, celle du locuteur, le référent est défini, alors qu'à la borne droite, celle de l'interlocuteur, le référent est indéfini. La non-complétude de l'information, dans ce cas, peut entraîner une incommunication. Qu'en est-il de l'indéfinition de gauche ?

2.2.2. L'indéfinition de gauche

Dans l'indéfinition de gauche, le processus d'indéfinition est orienté vers l'énonciateur. Lui-même, en tant qu'initiateur de l'énoncé, ne peut clairement définir ni pour lui, ni pour l'énonciataire, le référent.

- 3a. L'heure n'est donc pas à la panique à travers la ruée vers les espaces commerciaux. Mais au respect scrupuleux des règles d'hygiène, en limitant les déplacements et en évitant tout contact étroit avec *une* personne présentant des symptômes de la grippe. (CT, N°12057/8256, p. 3) ;
- 3b. Lorsque Alain Fogue, trésorier national du Mrc, annonçait, il y a quelques mois, que *certains* cadres du parti sont prêts à briser la dynamique de la renaissance, Djamen était-il l'un des présumés acteurs concernés [...] ? (LM, N°5677, p. 11).
- 3c. C'était ma première fois de monter dans un autocar d'*une telle* beauté et d'une telle grandeur. (LM, N°5686, p. 2) ;
- 3d. Ils veulent tous devenir des millionnaires, de vrais millionnaires, ceux qui disposent de terres vastes comme des départements, qui disposent de belles villas et de grosses cylindrées qu'on ne voit *nulle* part ailleurs. (LJ, N°3340, p. 3).

³ Toutes les figures du texte sont de nous.

L'indéfinition médiane est bilatérale. Elle engage toutes les parties (énonciateur et énonciataire) impliquées dans la situation d'énonciation. Dans cette forme d'indéfinition, le référent est supposé ne pas être identifié ou connu par les interlocuteurs. La trajectoire sémantique est complètement indéfinie comme dans ces énoncés :

- 4a. Le ministre du Commerce, Luc Magloire Mbarga Atangana, mandataire du gouvernement pour l'organisation de la Fiac-PmeXchange, vient de signer un communiqué annonçant le report de cet événement pour *une* date ultérieure. (CT, N°12057/8256, p. 7) ;
- 4b. Depuis *un certain* temps de nombreux usagers se plaignent d'arnaques ou de tentatives fraudes sur leurs comptes. (LJ, N°3341, p. 6) ;
- 4c. Entre temps des visages disparaissent et réapparaissent. Selon qu'*un tel* est allé suivre un dossier au port ou ailleurs. (CT, du 13 mai 2020, en ligne) ;
- 4d. Ils se font délivrer, entre autres, d'étranges certificats médicaux qui désignent non seulement les maladies rares dont nos malades imaginaires seraient atteints, mais encore, les cliniques encore plus rares qui, seules, peuvent traiter ces maladies de nulle part. (LJ, N°3340, p. 3).

En règle générale, dans l'énoncé [4a], l'expression *date ultérieure* intervient après quelque chose d'autre dans le temps. Cela peut concerner le report d'un événement, une activité qui aurait dû avoir lieu à une date connue, mais qui est reporté à une date inconnue, c'est-à-dire une date qui n'est pas encore déterminée par le comité d'organisation. Ainsi, le SN indéfini *une date ultérieure* indique que l'énonciateur et les énonciataires n'ont tous pas connaissance de la date exacte de l'organisation de la Fiac-PmeXchange. Ce déficit, dans la connaissance du référent par les différentes parties prenantes à une communication donnée, est une indéfinition médiane.

Le SN indéfini *un certain temps* en [4b] est une indéfinition vague. Elle ne permet pas à l'énonciateur et à l'énonciataire de dire et de déterminer de manière précise, le temps dont il est question. Ce temps, parce que précédé par l'adjectif indéfini *un certain* peut s'avérer abstraite et illimité dans la durée, tant pour l'énonciateur que pour l'énonciataire.

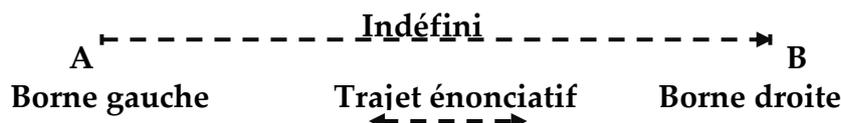
L'interprétation logique de l'énoncé [4c] montre bien que l'énonciateur et l'énonciataire n'ont pas connaissance des visages qui entrent et sortent dans un milieu public comme un ministère. Le pronom indéfini *un tel*, sujet du verbe *est allé suivre* trahit de ce fait la difficulté de l'énonciateur à identifier ces différents visages. Cette indéfinition affecte aussi l'énonciataire, absent du lieu d'énonciation, qui ne peut s'en tenir qu'aux faits qui lui sont rapportés.

En [4d] l'expression référentielle *nulle part* indique un lieu imaginaire, et donc inconnu à la fois du locuteur et des interlocuteurs. Le contexte d'énonciation

fait part des maladies et des cliniques qui n'existent pas. Cet aspect virtuel de ce dont il est question renchérit la virtualité de l'indéfini *nulle part*. Celui-ci désigne un espace focalisé dans l'irréel, par conséquent inconnu du locuteur et des interlocuteurs. D'où l'idée d'une indéfinition médiane qui peut se schématiser ainsi :

Figure 3

Indéfinition médiane



La figure ci-dessus montre le caractère indéfini du trajet énonciatif. De la borne gauche à la borne droite, le référent est resté indéterminé. Ce qui n'est pas le cas de l'indéfinition nulle.

2.2.4. L'indéfinition nulle

L'indéfinition est dite nulle lorsque l'énonciateur et l'énonciataire partagent le même référent. L'indéfini est alors employé pour un référent déjà connu. Il s'agit d'un indéfini d'attribution, de reclassification ou de redéfinition d'un référent. Oda soutient ce résultat en ces termes : « il existe des cas où l'indéfini est employé pour un référent identifiable par l'interlocuteur, avec qui le locuteur partage donc les mêmes connaissances sur l'identité du référent » (2020, p. 12). Expliquons-le à partir de ces énoncés :

- 5a. Le meilleur professeur d'université africain pour le compte de l'année 2019 est *un* Camerounais. Il s'appelle Joseph Vincent Ntuda Ebode. (*LM.*, N°5677, p. 3) ;
- 5b. Pour se mettre à l'abri de la puissance des feux de la nébuleuse, ils ont fui leur pays et se sont installés dans *certain*s villages camerounais frontaliers au Nigéria notamment Madi, Bodo et Garoua. (*LOS.* N°1176, p. 3) ;
- 5c. « Ce pays ne cesse de m'inquiéter. Un pays où les transporteurs traversent les postes de contrôle en surcharge sans être inquiétés. Ce bilan lourd est sans doute la conséquence d'*une telle* réalité propre à notre pays », lance un curieux sur les lieux du drame. (*LJ*, N° 336, p. 2) ;
- 5d. *Nul n'ignore* que cette activité est envahie ici et là par des charlatans et qu'il est nécessaire d'y faire le ménage. (*CT*, du 08 mai 2020, en ligne).

L'énoncé [5a] est divisé en deux séquences. La première séquence est à la fois argumentative et présentative. Elle plante le décor de ce dont il sera question et prépare le public à l'accueillir. Seulement, cette entame énonciative, comme lors de la proclamation d'un résultat tant entendu, plonge le public dans le suspense. C'est

ce qui justifie l'emploi du SN indéfini *un Camerounais*. La singularité de l'article indéfini *un* indique qu'il ne s'agit pas de tous les camerounais, mais d'un seul, jusqu'ici inconnu. C'est une première séquence marquée par une indéfinition. La deuxième séquence quant à elle est définie. Elle vient annuler le trajet indéfini engagé par la première séquence. De ce fait, l'énoncé passe de l'indéfinition à la définition, de l'inconnu au connu à la fois pour le locuteur, qui peut aussi découvrir les résultats au même moment que le public, que pour les interlocuteurs. L'indéfinition sera dite nulle du fait de la connaissance de l'identité du référent par l'ensemble des interlocuteurs. Il s'agit de *Joseph Vincent Ntuda Ebode*. C'est aussi le cas dans l'énoncé [5b].

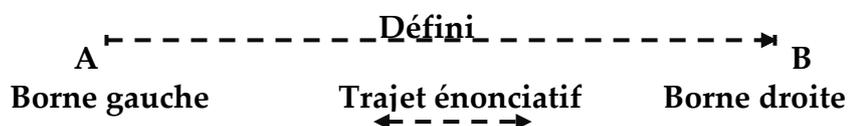
Dans ce cas précis, l'adjectif indéfini *certain*, introducteur du SN indéfini *certain villages frontaliers* désigne, de manière indéterminée, un sous-ensemble de villages dans le grand ensemble de villages que compte le Cameroun. Cette indétermination, *a priori*, induit la non connaissance du référent *villages* par l'énonciateur. Toutefois, l'énumération des villages *Madi, Bodo* et *Garoua* à la fin du processus d'énonciation dévoile, à l'attention des interlocuteurs, un fait momentanément caché.

En [5c], l'indéfinition est dite nulle du fait de la reprise, par l'adjectif indéfini *une telle*, d'un fait connu de tous, parce que déjà évoqué par l'énonciateur. En effet, le SN indéfini *une telle réalité* a pour antécédent *un pays où les transporteurs traversent les postes de contrôle en surcharge sans être inquiétés*.

En revanche, en [5d], le pronom indéfini *nul* annule toute forme d'indéfinition dans l'énoncé. L'univers de croyance dans ce contexte ne saurait envisager le contraire de ce qui est dit. C'est donc une indéfinition nulle de fait car, comme l'écrit Flaux, « l'interlocuteur pense « au même » objet que celui auquel pense le locuteur en prononçant tel type d'expression » (2008, p. 10). C'est un fait connu de tous, une présupposition. D'où la schématisation suivante :

Figure 4

Indéfinition nulle



La figure 4 ci-dessus montre bien que de la borne gauche à la borne droite du trajet énonciatif, le référent est défini. Il n'y a pas de rupture sémantique, car les interlocuteurs ont tous connaissance de ce dont il est question, d'où la nullité de l'indéfinition.

2.3. L'indéfinissant : un concept innovant en grammaire

Eu égard la difficulté qu'il y a à circonscrire la portée sémantique des indéfinis en contexte, nous suggérons l'appellation d'*indéfinissant* pour indiquer les différents degrés de sens des indéfinis. Lequel processus est dicté par les trajectoires sémantiques que peut lui attribuer le sujet parlant, en fonction de ses intentions de communication. À la suite de Charaudeau (1992), Riegel (1994), Martin (2006) et Muller (2019), nous exploitons une nouvelle piste, celle de considérer les indéfinis comme des *indéfinissants*, c'est-à-dire une classe grammaticale qui marque un processus d'indéfinition qui peut s'estomper, continuer ou ne même pas exister. L'appropriation de ce concept par les grammairiens et les linguistes peut permettre de mieux analyser la catégorie des articles, des adjectifs et des pronoms dits « indéfinis » par les grammaires traditionnelles.

Conclusion

Tout bien considéré, en revisitant les aspects conceptuel, argumentatif et sémantique des indéfinis, nous retenons que c'est le contexte d'énonciation qui définit l'indéfinition. Ce qui est révélé *défini* ou *indéfini* se réfère à des opérations de l'esprit, c'est-à-dire à la situation d'énonciation, mieux aux intentions de communication du sujet parlant. Cela a été justifié par l'absence d'indéfinition des indéfinis dans certains énoncés, à la pluralité de leurs trajectoires sémantiques. Aussi disons-nous que la production d'un énoncé va connaître un succès ou un échec de compréhension selon la formulation du locuteur ou alors la capacité de l'interlocuteur à décoder le message qui est véhiculé, et donc à ne point avoir besoin de recourir à une définition ou une explication sémantique à cause de la présence d'une catégorie quelconque dans l'énoncé, le cas des indéfinis. Et pour sortir de l'impasse de nomination de cette catégorie grammaticale particulière, il vaudrait mieux parler d'indéfinissant pour désigner la catégorie des « indéfinis » en grammaire et linguistique française.

Références bibliographiques

1. Supports

Cameroon tribune : N° 12051/8250 ; 12313/8512 ; 12057/8256.

L'œil du Sahel : N°1176

Le Jour : N° 3336 ; 3340 ; 3341.

Le Messenger : N°5686 ; 5677 ; 2916.

Mut : N°3538.

2. Ouvrages, articles et dictionnaires

Arrivé, M., Gadet, F. & Galmiche, M. (1986). *La grammaire d'aujourd'hui. Guide alphabétique de linguistique française*. Flammarion.

- Carlier, A. (2001). La genèse de l'article *un*. *Langue française*, La linguistique diachronique : grammaticalisation et sémantique du prototype, n°130, 65-88.
- Charaudeau, P. (1992). *Grammaire du sens et de l'expression*. Hachette.
- Charaudeau, P. (2007). Analyse du discours et communication. L'un dans l'autre ou l'autre dans l'un ? *Semen*. <http://journals.openedition.org/semen/5081> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/semen.5081>.
- Chevalier, J. C. et al. (1964). *Grammaire Larousse du français contemporain*. Larousse.
- Dubois, J., & al. (1982). *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*. Larousse.
- Grevisse, M., & Goosse, A. (1982). *Le Bon usage*. Duculot.
- Martin, F. (2005). Les indéfinis spécifiques un certain N et un bien précis. *Travaux de linguistique*, n°50, 151-168.
- Martin, R. (2006). Définir l'indéfinition. Paris-Sorbonne, pp. 11-24.
- Mounin, G. & al. (1974). *Dictionnaire linguistique*. P.U.F.
- Muller, C. (2010). Les indéfinis dans les classes lexicales du français. *Cahier de lexicologie*, n°96, 167-190.
- Muller, C. (2019). *Indéfinis et partitifs en français*. Pessac.
- Oda, R. (2020). Pourquoi l'indéfini quand le référent est déjà identifié par l'interlocuteur ? – J'ai épousé un flic, je n'ai pas épousé un voyou. –. Congrès Mondiales de Linguistique Française – CMLF, doi : 10.1051/shsconf/20207812006.
- Perelman, C., & Olbrechts-Tyteca, L. (2008). *Traité de l'argumentation*. Université de Bruxelles.
- Rey, A. (1993-1998). *Dictionnaire historique de la langue française*. SNL, Le Robert.
- Riegel, M., & al. (1994). *Grammaire méthodique du français*. P.U.F.
- Robert, P. (1977). *Le petit Robert*. Dictionnaire le Robert.
- Serbat, G. (1994). *Journaux et radios en Afrique aux XIXe et XXe siècles*. GRET.
- Wagner, R., L., & Pinchon, J. (1991). *Grammaire du français classique et moderne*. Hachette.
- Zanga, A.-B. (2021). L'approche de l'indéfinition dans l'écriture de presse au Cameroun. *Langues et usages*, pp. 37-46. <https://www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/618>.